

## Autorisation parentale

Nom et prénom : .....

Adresse à Dordives : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Agissant en tant que  Père  Mère  Tuteur légal

\_\_\_\_\_

Je, soussigné(e) :

- autorise  n'autorise pas

mon enfant à participer aux activités du Conseil Municipal Jeunes pour le mandat d'une durée de 2 ans.

- autorise  n'autorise pas

la publication des images de mon enfant afin d'illustrer des supports de communication municipaux (journal, affiches, site web, vidéo, etc...) à titre gratuit et sans utilisation commerciale.

- autorise  n'autorise pas

mon enfant à effectuer certains trajets dans une voiture particulière (élus, parents des jeunes élus) pour participer aux activités du Conseil Municipal Jeunes de Dordives.

Fait à

le

Signature

# Conseil Municipal des Jeunes de Dordives



## Fais bouger la ville !

Suivez-nous sur Facebook «Ville de Dordives»



# Présentation



## Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif de donner la parole aux jeunes afin de leur permettre de participer à la vie locale, de s'exprimer et d'agir pour leur ville :

### Des objectifs citoyens

- Créer un lieu et des temps d'expression pour les jeunes de Dordives.
- Permettre un apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie par des votes, des débats, des élections.
- Monter des projets réalisables que les jeunes auront eux-mêmes déterminés, au sein de la commune et avec son aide.

### Des objectifs pédagogiques

- Devenir des citoyen(ne)s responsables et s'impliquer dans la vie de la commune.
- Prendre la parole en public pour pouvoir donner son opinion et être capable d'argumenter.

### Fonctionnement

Le CMJ est composé de jeunes Dordivois(e)s âgé(e)s de 10 à 16 ans.

La durée du mandat est fixée à 2 ans, renouvelable.

Le CMJ se réunit en assemblée plénière, sous la présidence du Maire ou d'un élu. Les autres réunions, commissions et groupes projets, sont présidés par le ou la jeune Maire ou l'un(e) de ses adjoint(e)s en présence d'au moins un(e) adulte (élu(e) ou responsable de la Maison des Jeunes).

### Qui peut être candidat ?

Tous les jeunes âgés de 10 ans (CM2) à 16 ans, habitant à Dordives.

## Dates à retenir

Jeudi 17 mai, à 19h	Réunion d'information à la Maison des Jeunes
Samedi 19 mai	Clôture des inscriptions
Semaine du 28 mai au 1 <sup>er</sup> juin	Election des conseillers dans les établissements scolaires (école de Dordives et collège de Ferrières)
Samedi 2 juin, de 11 h à 12 h et de 16h à 17h	Bureau de vote en mairie pour ceux qui n'ont pas pu voter
Date à définir	Élection du maire Jeunes et de ses adjoints

# Fiche de candidature

Dépôt au plus tard le samedi 19 mai en Mairie.

Nom (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Photo

Date de naissance : .. / .. / ....

Adresse à Dordives : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

- Je déclare être candidat(e) au Conseil Municipal Jeunes de Dordives.

- Je suis scolarisé(e) :

École Victor Hugo à Dordives (CM2)

Collège de Ferrières (en classe de .....

Autre (précisez) : .....

Ma motivation et mes idées (en quelques mots) :

.....

.....

.....

Signature du candidat :